

MAIRIE D'AUZELLES

100, Rue de la Mairie
Le Bourg
63590 AUZELLES
Tél. 04 73 72 22 56
auzelles.mairie@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La population de la commune est en augmentation régulière depuis 10 ans. Elle est passée de 351 à 395 habitants (+ 12 %).

Les taux des impôts ont progressé de 5 % en 2022.

La commune n'est pas endettée.

1. BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 490 928.19 € se décomposant comme suit : 44 013.27 € (résultats de l'exercice 2023) + 446 914.92 € (résultats antérieurs).

- Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
011 – Charges à caractère général	124 185.98 €
012 – Charges de Personnel	146 749.08 €
65 – Autres charges de gestion courante	48 624.27 €
66 – Charges financières	0.00 €
67 – Charges spécifiques	703.02 €
14 – Atténuations de produits	7 690.24 €
042 – Opérations d'ordre	6 142.41 €
TOTAL	334 095.00 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 334 095 €.

Les principales charges à caractère général concernent les énergies (électricité, carburant, gaz), les travaux dans les sections (14 040.58 €), les taxes foncières.

Les charges de personnel représentent 146 749.08 €. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures (agent en disponibilité depuis le 01/05/2022). Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à temps partiel (90 %) soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités des élus, les subventions aux associations et la participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Il n'y a eu aucune charge financière en 2023 (pas d'emprunt).

Les charges spécifiques ont été de 703.02 € du fait d'annulations de titres antérieurs suite à des erreurs de la perception.

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont identiques :

- Versement de la commune à la COCOM :
 - SPANC : 572.80 €
 - SDIS : 7 721.19 €
 - Frais généraux : 1 611.00 €
 - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
 - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à verser à la COCOM.

La dotation aux amortissements est identique à 6 142.41 €.

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
64 – Atténuations de charges	694.84 €
70 – Produits des services	31 420.33 €
73 – Impôts et taxes	121 575.54 €
74 – Dotations et participations	196 397.90 €
75 – Autres produits de gestion courante	27 932.66 €
77 – Produits spécifiques	87.00 €
042 – Opérations d'ordre	0.00 €
002 – Résultat antérieur	446 914.92 €
TOTAL	825 023.19 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 825 023.19 €.

Les produits des services regroupent les ventes de bois des sections (19 778.51 €), les redevances d'occupation du domaine public, la location des licences IV.

Le montant des impôts et taxes s'élèvent à 121 575.54 € dont 100 294 € pour les impôts directs locaux.

Les dotations de l'Etat sont de 196 397.90 €.

Les autres produits de gestion courante concernent les locations des appartements communaux et de la salle des fêtes.

Les produits spécifiques concernent des dégrèvements de taxes foncières (87 €).

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit d'investissement de 76 694.73 €.

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 162 209.10 €.

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- Voirie 2023 : 56 122.02 €
- Piste forestière la Chassagne le Buisson : 54 591.60 €
- Aménagement accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) Mairie : 22 429.22 €
- Achat licence IV : 4 720 €
- Garde-corps des WC publics : 4 020 €
- Remplacement défibrillateur : 2 178.78 €

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 85 514.37 €.

Les principales recettes d'investissements de l'année 2023 ont été les suivantes :

- Subvention Etat et conseil départemental voirie : 18 807 €
- Subvention conseil départemental WC publics : 1 561 €
- Subvention conseil régional WC publics : 7 554 €
- Subvention Etat adressage : 4 741 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 16 964.63 €

L'ensemble du budget présente donc un excédent de 414 233.46 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (288 446.46 €). L'excédent de la commune s'élève à 125 787.00 €.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 3 256.06 € se décomposant comme suit : 1 134.78 € (résultats de l'exercice 2023) + 2 121.28 € (résultats antérieurs).

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 831.52 €. Elles regroupent la dotation aux amortissements (7 447.35 €), la taxe foncière et la consommation d'eau.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 087.58 €. Elles sont constituées principalement de la redevance d'assainissement collectif (4 932.50 €), de l'amortissement des subventions (3 809 €) et de l'excédent reporté.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 7 979.42 € : révision du zonage d'assainissement (4 170.42 €), amortissement des subventions.

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 55 491.59 € : amortissement des travaux, subvention du conseil départemental révision du zonage d'assainissement (1 290 €) et excédent antérieur reporté.

L'excédent d'investissement est de 47 512.17 €.

L'excédent de l'ensemble est de 50 768.23 €.